



**EDITO**

**RSI**

## **UNE SEULE RÉPONSE : LA MOBILISATION !**

Depuis plusieurs semaines le SNFOCOS multiplie les interventions auprès des Directeurs de Caisses Nationales, l'UCANSS et les pouvoirs publics.

Notre orientation (position) est constante : **FAVORISER l'intégration de l'ENSEMBLE des personnels du RSI dans les organismes du Régime Général.**

**NOUS REVENDIQUONS** la négociation d'un **ACCORD UNIQUE** et **EXIGEONS** la tenue d'une rencontre nationale entre les OS représentatives du RSI et du Régime Général avec l'ensemble des Directeurs de Caisses Nationales afin qu'ils nous présentent **ENSEMBLE** leurs orientations et les premiers arbitrages du futur schéma d'organisation.

Il n'est pas envisageable que celui-ci soit publié sans une réelle phase de concertation.

A ce jour, seul Renaud Villard, Directeur de la CNAV, s'est montré à l'écoute des OS représentatives, ainsi que Dominique Giorgi, en charge de la coordination de la réforme.

Le SNFOCOS est un syndicat responsable chargé de défendre les intérêts des personnels du Régime Général et du RSI.

Devant le **MÉPRIS** affiché pour les agents - toute catégorie confondue – **je demande à tous les syndicats Force Ouvrière de s'engager dans l'action de MOBILISATION en recherchant l'unité des personnels.**

**Alain Gautron, Secrétaire Général**

## **SOMMAIRE**

**Page 1 :**

**RSI** une seule réponse : La mobilisation

**Page 2 :**

**Décès d'Alain Kimmel**  
**RSI** Rencontre avec D. Giorgi

**Page 3 :**

**RPN salaires**  
**RSI**

**Page 4 :**

**ACOSS** billet d'humeur

**Page 5-6 :**

Intervention de FO au CESE sur les déserts médicaux

**Page 6 :** agrément de l'accord garanties conventionnelles

**Page 7 :**

**Branche retraite :** des projets ambitieux qui attendent des moyens

## Au revoir camarade



Notre camarade Alain Kimmel nous a quittés la semaine dernière.

Il avait exercé à la CPAM de la Marne, c'est là que je l'ai connu, déjà adhérent au SNFOCOS. Ensuite, sans jamais oublier la Sécu, c'est à l'interpro et à FO qu'il a consacré tout son temps et son énergie. Il sera resté près de trente ans le secrétaire général de l'Union Départementale FO de la Marne. Nous adressons à sa famille et à tous ses camarades marnais nos sincères condoléances. Alain Gautron

 ORGANISMES

**RSI**

### Le SNFOCOS rencontre Dominique Giorgi



Pour la deuxième fois, Dominique Giorgi, Inspecteur général des affaires sociales nommé en juillet dernier par la ministre pour coordonner la réforme du RSI, a reçu le SNFOCOS. L'occasion pour le secrétaire général Alain Gautron d'alerter sur plusieurs points :

**L'indifférence affichée** des ministères et des caisses nationales vis à vis des Organisation Syndicales représentatives.

En effet malgré plusieurs rendez-vous, rien de concret, aucune prise en compte des demandes d'éclaircissement sur le devenir du personnel et d'engagement de négociations

**Sur le schéma stratégique de transformation**, des ateliers continuent à travailler dans le secret, aucune communication vis à vis des syndicats comme cela a été à maintes fois réclamé.

Le résultat : **rumeurs et incertitudes** qui placent le personnel dans un état de crispation et d'anxiété peu propices à la mise en place sereine de la transformation du RSI comme tous l'appelaient de leurs vœux.

Les représentants du SFOCOS et avec eux l'ensemble des confédérations syndicales exigent la création d'une **instance multi-branches** dans laquelle les directeurs des caisses nationales devront communiquer sur les

orientations du schéma stratégique afin que les OS puissent se positionner et émettre des observations.

En l'absence de cette communication les OS mettront en œuvre toutes **les voies légales de contestation du projet de réorganisation du RSI**.

En réponse Dominique Giorgi reconnaît **ce déficit de communication** dû, d'une part à la préoccupation première de ses équipes qui consistait à élaborer ce schéma de transformation et d'autre part à la difficulté qu'ils ont eu à communiquer sur ce qui n'était jusque-là que des hypothèses de travail.

Son action personnelle a consisté à rencontrer l'ensemble des acteurs concernés par cette transformation mais il reconnaît n'avoir pu communiquer aux OS du régime général les résultats, même partiels, de ces travaux.

**Le schéma de transformation du RSI devrait être remis le 20 décembre au Comité de pilotage stratégique.**

Ce schéma a vocation à être largement diffusé et il entend bien relayer auprès des directeurs généraux la demande de communication à une instance multi-branches.



### Mauvais timing

La dernière Réunion Paritaire Nationale avait pour but d'ouvrir la négociation sur les salaires. Ces discussions sont finalement reportées, l'employeur n'étant pas en capacité de préciser sa position sur une éventuelle revalorisation du point en 2018. Le fait

que les COG soient encore en cours de négociation est un élément également à prendre en compte d'après l'UCANSS. D'autre part elle évalue actuellement les effets de la revalorisation de 0,5 point qui était intervenue en mai dernier. L'UCANSS donne à cette occasion quelques chiffres sur l'année écoulée en précisant que 28% du personnel a obtenu une mesure salariale en points de compétence et 6% de parcours professionnels (changement de niveau). A priori le chiffre final de la RMPP 2017 se montera à 1,7 % (pour mémoire elle était 1,5 en 2016).

Pour le moment donc, en attente des COG et de la RMPP pour 2018 cette négociation salariale est suspendue et reprendra au début de l'année 2018.

### CSG

L'employeur a ensuite abordé le sujet de la **compensation de la hausse de la CSG** pour les salariés des EPA (Etablissements Publics Administratifs c'est à dire les ARS et les Caisses Nationales).

Cette demande émanait du SNFOCOS qui avait interpellé le Ministère (pour les ARS) et l'UCANSS (pour les caisses nationales) le 19 octobre dernier sur

cette perte de près de 1% de salaires. Pour les agents exerçant en ARS nous n'avons pas reçu de réponse du Ministère même si le législateur dans son plan de finance a prévu une indemnité compensatrice. Pour les salariés en Caisses Nationales, l'UCANSS a précisé les modalités techniques de cette compensation qui sera versée dès le mois de janvier. Chacun est invité à bien observer son bulletin de paie.

Eric Gautron, secrétaire national

### ORGANISMES

### RSI

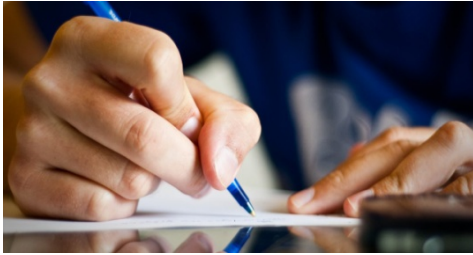
Les caisses nationales (ACOSS, CNAMTS, CNAV et RSI) ont fait paraître un dossier de presse commun le 13 décembre dernier pour expliquer la nouvelle organisation mise en place d'ici à 2020. Ce document s'adresse plus au public des travailleurs indépendants qu'aux salariés du RSI.

[https://www.ameli.fr/fileadmin/user\\_upload/documents/reforme-du-regime-de-protection-sociale-des-independants.pdf](https://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/documents/reforme-du-regime-de-protection-sociale-des-independants.pdf)

Il est à noter également la création d'un site interbranches d'information sur la transformation du RSI, [transformation-info.fr](http://transformation-info.fr), co-réalisé par l'Acoss, la Cnamts, la Cnav, le RSI et l'Ucanss, s'adressant spécifiquement aux salariés des caisses du régime général et à ceux du RSI.

Si cette initiative ne peut être qu'une intention louable, il ne s'agit là que d'une vitrine de communication, nous invitons les salariés RSI comme régime général à se tenir informés de ce dossier sur le site du SNFOCOS !

## Billet d'humeur



Après le beaujolais nouveau et la St Nicolas, les nouvelles orientations contrôle

s'invitent à la table des fêtes de fin d'année. On y place le cotisant en invité d'honneur, bref on se transforme en Saint Nicolas protecteur. Tel un invité à une table d'exception, on le prépare, l'invite à participer à des échanges, lui indique les fautes à éviter, le conseille dans l'application de la règle, bref on veille à bien l'éduquer, à bien se tenir à table. Quel beau dessein que cet engagement protecteur, et s'il n'y a pas de loi sans glaive, le glaive n'est qu'un référent repoussoir, le père fouettard.

Eh bien non, l'unique objectif sur lequel vous serez jugé de ce repas, c'est le montant de l'addition que vous allez communiquer à votre invité, et ce montant ne doit pas cesser de progresser d'année en année.

Le but n'est-il pas que chacun acquitte son dû ? Par la prévention, on réduit le risque d'erreur, on accompagne le cotisant. La mission contrôle n'est-elle pas un juste équilibre entre prévention et répression ? Il semblerait que pour nos dirigeants nationaux, seule l'évaluation de la répression compte statistiquement en terme d'objectif, alors pourquoi obliger de plus en plus à la

prévention sans prendre en compte l'incidence de la mesure : la baisse de la répression.

Y aurait-il deux hémisphères cérébraux sans inter connexion au sommet de la hiérarchie ?

Et pour couronner cette bipolarisation antagoniste, ces injonctions paradoxales, le père Noël acossien dans sa hotte réfléchit à la mise en place d'un questionnaire de satisfaction suite à contrôle.

Bien que l'inspecteur demeure le seul être de chair comme interlocuteur de proximité en contact avec l'entreprise, sa venue n'est pas souhaitée tel un messie.

Et nul doute, qu'en fonction du montant présenté de l'ardoise, le ressenti de satisfaction soit inversement proportionnel.

Non messieurs, le corps de contrôle n'est pas composé de commerciaux apportant un service ! Il représente le glaive, et sanctionne la mauvaise application de la règle. Il n'a pas à adapter la règle à l'entreprise, si la règle est mauvaise, changez là !

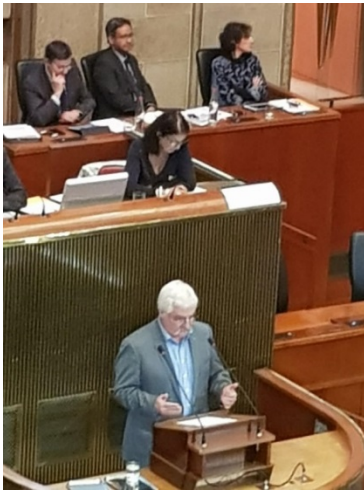
Mais ne demandez pas au corps de contrôle de l'interpréter en fonction de l'environnement. Le contrôle est subit quelle qu'en soit sa forme.

On ne peut évaluer qu'une fonction de prestation de service, et la fonction contrôle n'en est pas une, si la courtoisie est de mise, l'application de la règle est un principe intangible.

SUIVEZ-NOUS SUR  
LES RÉSEAUX SOCIAUX



NOS PHOTOS SONT  
SUR [FLICKR](#)



## AVIS DU CESE SUR LA LUTTE CONTRE LES DÉSERTS MÉDICAUX

### INTERVENTION DU GROUPE FORCE OUVRIÈRE

Notre camarade Philippe Pihet, secrétaire confédéral du secteur retraites et membre de la commission temporaire du CESE sur les déserts médicaux, a participé à l'Assemblée Plénière, le 13 décembre dernier, qui présentait au vote l'avis du CESE pour l'accès aux soins dans les déserts médicaux en présence de Madame Agnès Buzyn, Ministre de la Santé.

Le CESE s'était autosaisi de la question des déserts médicaux, de plus en plus prégnante dans le débat public et a ainsi présenté ses préconisations pour « renforcer l'accès territorial aux soins » complétant le plan présenté par la Ministre en octobre 2017 après avoir rencontré les parties prenantes (patients, professionnels de santé, administrations et pouvoirs publics).

Le CESE a donc formulé 10 recommandations en 3 parties :

- La médecine générale
- L'installation
- La médecine du futur

que vous pouvez retrouver en intégralité sur le site du CESE dans l'avis adopté le 13 décembre (131 votes pour, 10 contre et 21 abstentions).

Voici la déclaration qui a été faite par le groupe FO relative à cet avis.

« L'avis qui nous est soumis trouve son origine dans les pétitions en ligne.

Si le CESE est légitime dans la veille qu'il a organisée sur la toile, il conviendra d'être vigilant sur les initiateurs de ces dernières. Le calendrier dans lequel s'est inséré le travail de la commission temporaire était non seulement contraint, mais en « concurrence » avec celui de l'exécutif.

Le groupe tient à féliciter les rapporteurs et la présidente de cette commission temporaire pour le travail effectué dans les conditions que l'on connaît.

Pour autant, cet avis évite l'écueil des doublons qui pouvait être redouté. Le groupe FO souhaite qu'une fois voté, cet avis ne vienne pas uniquement grossir le volume des rapports, études et autres colloques qui existent déjà sur le sujet.

Sur le fond, notre groupe regrette que l'état des lieux ne mentionne pas la responsabilité de l'État dans la désertification.

Comment rendre attractif un territoire où les gouvernements depuis plus de 10 ans ont pris des décisions qui éloignent de plus en plus les services publics des citoyens ?

Parmi les préconisations qui nous paraissent les plus pertinentes, citons deux exemples. L'amélioration des conditions d'exercice en travail collectif, par exemple dans les maisons de santé pluriprofessionnelles ou les centres de santé, doit continuer à être encouragée, en y associant bien sûr les professionnels eux-mêmes dès le projet de création.

Décider de soumettre à évaluation les aides financières à l'exercice dans les zones sous-denses relève non seulement du bon sens mais aussi de la bonne utilisation des fonds publics.

Quelques préconisations appellent de notre part des nuances. Le cumul emploi retraite répond à la législation, même si nous pouvons entendre la demande, il ne nous semble pas opportun d'ouvrir la voie aux dérogations qui ne manqueraient pas de s'ouvrir pour toutes les professions en tension.

Par ailleurs, nous nous étonnons qu'aucun lien ne soit fait entre ce choix de rappeler les médecins à la retraite et le maintien du numerus clausus actuel, fermant ainsi les portes à des milliers de jeunes qui souhaitent devenir médecins.

Si la coordination est à renforcer entre médecine scolaire et médecine du travail, encore aurait-il fallu que ces deux spécialités ne soient pas devenues les parents pauvres de la prévention.

Sur ce sujet, la préconisation de la mobilisation des jeunes en service civique ne nous paraît pas une réponse adaptée. La prévention doit être vue comme une action de long terme. La « libération » de temps médical en mettant à disposition des agents de la fonction publique n'est pas une bonne réponse, qui plus est, dans le même temps où il est annoncé des suppressions massives de postes, nous ne voyons pas la cohérence avec l'ajout de cette nouvelle mission.



Enfin, si la télémédecine peut être un élément de réponse, elle pourrait se heurter, au-delà des modes de prises en charge par l'assurance maladie, à la désertification tout court de pans entiers du territoire.

Malgré ces réserves, le groupe FO a voté l'avis ».

Vous pouvez retrouver toutes les interventions du groupe FO au CESE sur leur site [www.cese.groupe-fo.fr](http://www.cese.groupe-fo.fr)

## AGENDA

**21 décembre**  
INC Maladie  
(groupe UGECAM)

**10 janvier**  
Bureau National du  
SNFOCOS

**25 janvier**  
CPP Retraités

**30 janvier**  
Délégation  
Régionale d'Ile de  
France

**Du 1<sup>er</sup> au 4 octobre  
2018**  
Congrès du  
SNFOCOS à la  
Rochelle

## Garanties conventionnelles

### Agrément

L'avenant portant prorogation du protocole d'accord du 30 décembre 2013 relatif aux **garanties conventionnelles apportées dans le cadre de l'évolution des réseaux**, conclu le 5 septembre 2017, a été agréé par le Ministère le 12 décembre 2017.

Pour mémoire, le SNFOCOS a signé cet avenant qui avait pour but principal de proroger l'accord permettant aux salariés concernés par des restructurations de réseaux d'être protégés le mieux possible notamment contre des mobilités. Cet avenant garanti de surcroît le maintien pour le salarié qui change d'emploi de son niveau de qualification et de sa rémunération.

Lire aussi Réorganisation des réseaux de la Sécu : les salariés protégés jusqu'en 2022

<http://snfocos.org/reorganisation-reseaux-de-secu-salaries-protectes-jusquen-2022/>

Lors de la dernière Instance nationale de concertation de la branche Retraite, le Directeur de la Cnav a fait un point de situation sur la production, a présenté les objectifs pour les années de la Convention d'objectifs et de moyens en discussion (2018-2021) ...qui justement laisse encore, aujourd'hui, dans l'inconnu la question des moyens, et a évoqué les principes de l'intégration du Rsi (voir les précédentes Lettres de la Michodière).

Pour ce qui concerne la production, c'est-à-dire la liquidation des pensions, il a été précisé que les stocks s'élèvent en moyenne à 1 mois de liquidation, mois qui correspond à 1 mois d'anticipation des demandes de retraites de la part des assurés, anticipation souhaitée par la Cnav car permettant de traiter les dossiers bien avant la liquidation du droit.

Il en résulte en conséquence une augmentation équivalente du nombre d'entrées des dossiers à traiter, d'où le mois de stock...stock donc a priori "sain", même s'il existe dans ce stock des situations plus problématiques composées de dossiers complexes, ou de dossiers déposés par les assurés au dernier moment, ou de dossiers entraînant une entrée en jouissance dépassée (13,5% des dossiers).

Donc une "surchauffe" mais une surchauffe considérée par la Cnav comme maîtrisée.

En effet ce nombre de dossiers supplémentaires, au nombre d'environ 70000 sur le plan national, est gérée de manière telle que les récents problèmes de stock dans certaines caisses ne soient plus connus, du fait de l'entraide qui a été mise en place entre Carsat.

Par ailleurs, la Liquidation unique des régimes alignés (LURA) qui permet, en cas de carrière des assurés éclatée entre différents régimes de base, de faire liquider le droit par le dernier régime pour le compte aussi des autres régimes, est censée générer sur ces dossiers des gains substantiels de productivité (par exemple 50000 dossiers à traiter en moins pour le Régime général).

Les objectifs stratégiques de la Cog, que souhaite mettre en œuvre la Cnav, sont de leur côté ambitieux tout en poursuivant la politique initiée ces dernières années.

Tout d'abord il s'agit de renforcer les engagements de service, par exemple de limiter le délai d'instruction et de paiement des dossiers à 4 mois, et d'aller vers de nouveaux publics comme les actifs de moins de 55 ans, les populations précaires que l'on "ne voit jamais", et les travailleurs indépendants avec une partie de la carrière relevant du Régime général, Puis de créer des leviers pour atteindre ces objectifs comme une approche plus inter régimes, une simplification administrative et implication des assurés au travers "d'une innovation participative".

Sur ce dernier point, par exemple, il s'agit de faciliter les demandes de liquidation en ligne, et d'ouvrir aux assurés le suivi de leur dossier.

Enfin, la nécessaire refonte de l'outil de liquidation OR, outil

retraite, prévue sur la prochaine Cog, devrait voir un outil plus ergonomique, et évolutif de façon à intégrer les futures réformes de la retraite ou encore intégrer les assurés du Rsi.

Le Snfocos constate certes des ambitions, que l'on peut comprendre par ailleurs, par exemple une volonté d'ancrer la branche Retraite dans la modernité au travers du déploiement de la dématérialisation et de l'adaptation des systèmes d'information.

Pendant nous remarquons aussi que la Cnav, pour ce qui concerne la gestion des dossiers entrants, ne souhaite pas, pour le moment, demander des moyens humains supplémentaires, mais est prête éventuellement à doter les caisses d'entraide d'agents en Cdd, ce qui laisse penser que les besoins, pourtant toujours présents, en agents ne seront pas compensés par des emplois pérennes en Cdi, mais par des emplois précaires au risque de fragiliser la situation des caisses.

Par ailleurs une refonte d'une informatique obsolète exige un plan de financement à la hauteur des enjeux, et de ce côté nous n'avons pas encore de garantie sur ce que les pouvoirs publics acceptent.

De plus, même si les assurés maîtrisent de plus en plus les outils informatiques, il restera toujours une partie substantielle de la population éloignée de l'informatique, soit qu'elle n'en connait pas les codes, soit qu'elle n'ait pas les moyens de s'équiper.

En ce sens il est indispensable d'affiner la connaissance de cette population de façon à en déterminer le poids, avant même de généraliser une dématérialisation des relations entre les caisses et les assurés, qui pourrait s'avérer hasardeuse en terme d'assurés laissés sur le côté.

Enfin nous ne sommes pas sûrs qu'aller au devant des assurés précaires, assurés "repérés" à l'aide de nos fichiers, suffisent à couvrir les besoins.

De ce point de vue le maintien, voire le renforcement, des entretiens physiques avec certains assurés, peut s'avérer indispensable.

Une forte et légitime ambition exige des moyens, et le personnel doit pouvoir sentir, en terme de missions, de conditions de travail, de rémunération qu'il a une place centrale dans la mise en œuvre de cette ambition de service public.

En ce sens nous souhaitons que soient rapidement définis dans cette phase de préparation de la Cog les moyens et notamment les organigrammes cibles de la branche.

A ce moment là le Snfocos aura les éléments pour vérifier si les moyens sont à la hauteur des enjeux !

Pascal SERVENT, secrétaire national chargé des agents de direction et de la branche retraite

**La Lettre de la Michodière ne paraîtra pas au cours  
des deux semaines à venir.**

**Prochaine parution le 11 janvier 2018**



**Le SNFOCOS vous souhaite un bon Noël  
et de joyeuses fêtes de fin d'année**

## **NOS PARTENAIRES**

